

de leur pays hôte en faisant connaître l'excellence de la recherche gouvernementale et universitaire du Canada et de sa R-D industrielle.

- Promouvoir les activités internationales du Canada en matière de développement de la technologie, notamment :
 - i) exposer les capacités technologiques du Canada et encourager le transfert commercial de celles-ci à leur pays hôte;
 - ii) faciliter la recherche des technologies étrangères, l'accès à celles-ci vers leur acquisition par les entreprises canadiennes;
 - iii) servir d'intermédiaire concernant les possibilités de partenariat en matière de développement de la technologie internationale.

(N. B. : La mesure dans laquelle cette activité peut avoir lieu dépend de la capacité des CSTs de susciter l'engagement de leurs collègues et(ou) de confier des tâches au personnel qui en relève à la mission, y compris les agents de développement de la technologie, les délégués commerciaux et les agents économiques et commerciaux.)

III. Promouvoir le Canada en tant que nation innovatrice en Science et technologie